

## Werk

**Titel:** Le jeu du Roi qui ne ment et le jeu du Roi et de la Reine

**Autor:** Langlois, Ernest

**Ort:** Erlangen

**Jahr:** 1907

**PURL:** [https://resolver.sub.uni-goettingen.de/purl?345572629\\_0023](https://resolver.sub.uni-goettingen.de/purl?345572629_0023) | log23

## Kontakt/Contact

[Digizeitschriften e.V.](#)  
SUB Göttingen  
Platz der Göttinger Sieben 1  
37073 Göttingen

✉ [info@digizeitschriften.de](mailto:info@digizeitschriften.de)

# Le jeu du Roi qui ne ment et le jeu du Roi et de la Reine.

Par  
**Ernest Langlois.**

Le jeu du Roi qui ne ment<sup>1)</sup> semble avoir été l'un des divertissements favoris des salons au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle. Il est fréquemment cité dans la littérature de cette époque. Deux des plus anciens témoignages de son existence sont celui des *Tournois de Chauvenci*, écrit par Jacques Bretel, en 1285, et celui d'un jeu-parti de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

Le poème de J. Bretel ne fournit aucun renseignement sur la nature du jeu; il montre pourtant dans quel milieu il était en honneur. Des chevaliers et des dames sont réunis à l'occasion d'un tournoi:

Par tout maine l'en grant deduit  
En parler et en divers gieus:  
Cis qui plus set vent dire mieus;  
De ça karolent, et cil dacent;  
Li vrai amant d'Amors demandent;  
Et li autres en determine  
Le gieu del Roi, de la Roïne,  
Et est fait par commandement;  
Li tiers geue au Roi qui ne ment;  
Et li autres d'amors consoile,  
Qui les loiaus amis esvoile<sup>2)</sup>.

L'allusion du jeu-parti, aussi peu explicite que la mention précédente, laisse toutefois deviner qu'au Roi qui ne ment l'esprit de répartie était une qualité appréciée chez les acteurs:

1) On peut se demander si la forme primitive de ce nom n'était pas „au Roi qui ne ment“ (*ment* à l'impératif).

2) Vers 2944—54 de l'édition H. Delmotte: *Les Tournois de Chauvenci* . . ., par Jacques Bretel. Mons, 1835, in -8°.

Je ne puis viser n'entendre  
 Qu'il ne vous coviegne aprendre  
 Du jeu au Roy qui ne ment,  
 Pour mieus respondre briement (v. 45—48)<sup>1</sup>).

On trouve de plus amples renseignements dans le *Sentier battu*, de Jean de Condé<sup>2</sup>), dont on peut placer la composition entre 1310 et 1340. L'auteur de cette blquette, voulant ajouter du sel au récit d'un bon mot qui circulait de son temps, s'avisa de lui donner pour cadre le jeu du Roi qui ne ment; idée ingénieuse, mais moins plaisante que la méprise des critiques modernes qui, prenant un fableau pour parole d'évangile, se sont indignés des grossièretés rebutantes qu'on se permettait jadis dans les cercles des grands seigneurs et des grandes dames. Donc ces grands seigneurs et ces grandes dames étant assemblés, comme dans le poème de J. Bretel, à l'occasion d'un tournoi, les chevaliers

Une fois ierent en donnoi  
 Entre dames et damoiselles;  
 De cointes i ot et de belles.  
 De pluseurs deduis s'entremistrent,  
 Et tant qu'une roïne fistrent  
 Pour jouer au Roy qui ne ment.  
 Ele s'en savoit finement  
 Entremetre de commander  
 Et de demandes demander,  
 Qu'ele iert bien parlans et faitice;  
 De maniere estoit bele et rice.  
 Pluseurs demandes demanda  
 Et sa volenté comanda,  
 Tant que vint a un chevalier . . .

Question de la reine, réponse du chevalier, répartie blessante de la jeune fille.

Après n'en fu point pris respis;  
 Tantost a un autre rala  
 Et d'autre matire parla . . .  
 Et quant li geus tant duré ot  
 Que demandé ot tout entour  
 La roïne, chascuns au tour  
 Li redemanda, c'est usages.  
 Ses cuers estoit soutis et sages:

1) *Revue des langues romanes*, 1897, page 359.

2) Plusieurs fois publié, notamment par A. Scheler, *Dits et Contes de Baudouin et de Jean de Condé*, III, p. 299, et par A. de Montaiglon et G. Raynaud, *Recueil général et complet des Fabliaux*, III, p. 247.

Chascun respondi sagement,  
 Sans penser, sans atargement.  
 Quant li tours au chevalier vint,  
 De la ramposne li souvint;  
 Volenté ot de revengier . . .

Le chevalier pose à la reine une question, et sur la réponse qu'elle lui fait, il la cingle d'une riposte cuisante, si bien

Que cele en fu forment honteuse  
 Qui devant estoit couvoiteuse  
 De chose demander et dire  
 De quoi les autres feïst rire . . .

Beaucoup plus complets et plus précis que les détails incidemment fournis par Jean de Condé sur la marche du jeu sont ceux qu'on trouve dans le très médiocre, mais curieux roman, encore inédit, des *Voeux du Paon*, poème qui a, en outre, l'avantage de pouvoir être daté. On sait qu'il fut écrit par Jacques de Longuyon, pour Thiébaud de Bar, évêque de Liège, tué à Rome le 29 mai 1312; qu'il se trouvait déjà en librairie au commencement de septembre 1313, et qu'après cette date l'auteur put encore y insérer une allusion à la mort de l'empereur Henri VII, survenue en Italie le 24 août 1313<sup>1</sup>). Ce roman est donc, selon toute vraisemblance, antérieur au *Sentier battu*. Si Jacques de Longuyon s'était proposé d'enseigner par l'exemple les règles du jeu, il n'aurait pas été plus explicite.

Je publie l'épisode du Roi qui ne ment d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, fr. 24385 (fol. 146<sup>b</sup>—147<sup>a</sup>), en supprimant quelques dialogues qui n'ajoutent rien à l'exposition du sujet. Cinq personnes seulement, sans qu'on doive attacher aucune signification à ce nombre, sont en scène, deux jeunes seigneurs et trois jeunes filles: Bétis, qui est élu roi; le „Baudrain“, qui dirige le jeu; Ydorus, amie de Bétis; Edeas, amie du Baudrain; Fezonnas, sœur de Bétis.

Cil qui sont demourez alerent s'ëoir jus  
 Seur les tapis de soie et seur les jons menus,  
 Et se sont fet entr'eus et demandes et jus,  
 Enquestes et respons, prieres et saluz  
 D'Amours et de ses biens et de ses loiaus druz;  
 Et au Roy qui ne ment fu Betis esleüz,  
 Parmi le serement Dyane et Nepturnuz  
 Qu'il sera droituriers, puis qu'il est au desuz.  
 Quant il fu roys entr'eus, tantost l'a Ydorus  
 Cointement couronné de jons et de festus;

1) Voy. Romania, XXIII, page 81, note 2, et XXIV, pages 576—81.

Puis si a commandé que bien soit entenduz.  
 Le seigneur contrefet, amont s'est estenduz,  
 Et puis a demandé premiers [a] Edetüz,  
 Par la force du jeu ou tant a de vertuz,  
 S'elle sentoit d'Amors les maus ne les argus.  
 „Sire“, dist la pucele, „encor nes ai sentuz,  
 Mais de très douz pensers ai ne sai quanz eüz.  
 — Par Dieu“, dist Fezonnas, „petit vaut cest escuz.

. . . . .  
 „Et vous“, ce dist li roys, „belle suer Fezonnus,  
 Avez or point d'ami, foi que devez Marcus,  
 Nostre dieu souverain, qui noz a porveüz?  
 — Sire“, dist la pucele, „ne sui Gauter ne Hus;  
 Nus ne me veut amer, ne je n'en aime nus.“  
 Et quant li roys l'entent, si s'est aperceüs  
 C'uns poins de jalousie i estoit acourus.

Quant Betis voit sa suer Fezonne o le cors gent  
 Qui ranposne Edeas, si en rit bonnement.  
 Le Baudrai[n] apela, si li dist coïement:  
 „Biaus sire, or tient a vous a ce commencement,  
 Par la force du jeu ou nus hom ne se prent,  
 Que dites verité vostre roy qui ne ment  
 La ou vous pensez plus par amors loïalment.  
 — Sire“, dist li Baudrains, „par le haut serement  
 De vostre royauté et du couronnement,  
 Et par la foy que doy Amors premierement . . .

Le Baudrain confesse qu'il aime Edeas; il offre son cœur à la jeune  
 fille, qui l'accepte.

„Par Dieu“, ce dist li rois, „en cest acointement  
 Ne voi rienz fors amour et douz acordement.“  
 Lors regarda sus destre et dist moult humblement:  
 „Belle dame Ydorus, dirons nous ensement?  
 Ouïl de moie part, de vous ne sai comment.  
 Hé! douz cuer enseigniez d'aneur parfètement,  
 Confortez vostre ami d'un seul otroïement.  
 — Sire“, dist la pucele, „je n'ai nul pensement  
 Que je deviegne amie de parler seulement;  
 Quant je ferai l'otroi, c'ert si très franchement  
 Qu'avoec le don donrai cuer et cors et talent . . .

Après un dialogue entre Ydorus, le roi et le Baudrain, la jeune  
 fille donne son cœur, „sanz nul retraïement“, à Bétis. Ensuite

Le Baudrain a la feste de rechief commencie:  
 „Sire“, fet il au roy, „en ceste seignorie

Vous couvient confesser a vostre baronnie.  
 Nous avons en costume en Badre et en Medie,  
 Puis que genz sont ensamble assis en compaignie,  
 Et on i veut jouer au Roy qui ne ment mie,  
 Si tost con li roys a demandé sa mesnie,  
 Si reveulent savoir aucun poi de sa vie;  
 Assez li demande on et savoir et folie.“  
 Et li roys li respont que a chascun l'otrie.  
 „Biaus sire, or vous demant par vostre cortoise,  
 Et par la royauté qui vous est encharchie,  
 Que vous me dites voir, n'i ait losengerie,  
 Li quieus des ·II· vous a plus de joie envoie,  
 De veoir vis a vis la très belle Ydorie,  
 Pour qui loyal amor vous destraint et mestrie,  
 Ou li très douz pensers touz seus sanz compaignie?“

Le roi répond et dialogue avec le Baudrain. Puis:

„Dame“, dist li Baudrains, „or poez demander  
 Au roy ce qu'il voz plest, car bien s'en set meller  
 De raison e de droit respondre et bien prouver<sup>1)</sup>.  
 Ma dame Fezonas, venez au roy parler.  
 — Sire“, dist la pucele, „ce ne doi je vaer“.  
 Lors drece en sousriant son douz viaire cler,  
 Qu'ele ot bel et bien fet pour genz enamourer:  
 „Sire“, dist elle au roy, „nel me devez celer,  
 Par la foy que devez a voz barons porter,  
 Et la haute coronne dont vous vi couronner,  
 Or me dites le voir, ne me devez fausser,  
 Quiens ·II· choses vous font plus de bien en amer . . .

Le roi répond. Ensuite:

Quant dame Fezonas ot tout dit son plesir  
 Au Roy qui pas ne ment ne pas ne doit mentir,  
 Dont parla Edeüs par sens et par loisir:  
 „Sire“, dist elle au roy, „ne me doy plus tesir;  
 Or vous voeil demander, gardez vous de faillir,  
 Se ja vous puisse Amors nul service merir,  
 Quiens ·II· choses vous font plus de douleur sentir  
 Ens el mestier d'Amors et ens el parsuivre?  
 . . . . .  
 Et li Baudrains fu sages, s'i ot gent parleour,  
 Ydorus regarda a la fresche coulour:  
 „Dame“, dist li vassaus, „venue estes au tour;

1) Je donne ce vers d'après le ms. Bibl. Nat. fr. 791; il est dans le ms. fr. 24385 De respondre et don et de reison prouver.

Or poez demander, bien en avez loisour.  
 — Sire“, dist Ydorus, „volentiers m'i atour.“  
 Lors apela le roy et ami et seignor,  
 Comme celle qui sot du siecle le meillour,  
 Savoir volt a ce cop de son sens la tenour:  
 „Amis“, dist la pucele, „foi que devez honour,  
 Et le gentil royanme, et ceus qui sont entour,  
 ·III· choses me nommez dont je sui en esrou:  
 Les ·III· plus soufisanz a garder bonne amour,  
 Et qui mieus la maintiennent en force et en vigour.

Réponse du roi.

. . . . .

L'amour, naturellement, fournissait le thème habituel des questions échangées entre le Roi qui ne ment et ses sujets des deux sexes, et à plus d'un joueur l'occasion a dû paraître propice, comme dans les *Voeux du Paon*, de dévoiler sa flamme à qui l'avait allumée. Ce n'est pas seulement dans les romans qu'on voit l'interrogatoire porter sur les secrets les plus intimes du cœur; on jouait „pour dire verité du nom de s'amie“; c'est la dame de la Tour-Landry qui nous l'apprend dans le livre écrit par son mari pour l'éducation de leurs filles:

Dont il advint une fois que tout plain de chevaliers et de dames jouoient au Roy qui ne ment pour dire verité du nom de s'amie; si me dist un et me jura trop fort que c'estoit moy, et qu'il m'amoit plus que dame du monde. Et je lui demanday s'il y avoit gueres qu'il lui estoit pris, et il dist qu'il y avoit bien deux ans, et oncques mais ne me l'avoit osé dire. Et je lui respondy que ce n'estoit riens de estre si tost espris, et que ce n'estoit que un pou de temptacion, et qu'il alast a l'eglise et preist de l'eaue benoiste et deïst son *Ave Maria* et sa *Pater nostre*, et il luy seroit tantost passé, car ces amours estoient trop nouvelles. Et il me demanda comment; et je lui deïs que nul amoureux ne le doit dire a s'amie jusques a la fin de ·VII· ans et demy, et pour ce n'estoit que un pou de temptacion. Lors il me cuida argtier et trouver ses raysons, quant je lui dis bien hault: „Veez que dist cest chevallier! Il dit que il n'a que deux ans que il ayme une dame.“ Et lors il me pria que je m'en teusse, et en bonne foy onques puis ne m'en parla<sup>1)</sup>.

Il ressort toutefois des dernières paroles de la dame de la Tour-Landry que c'est à voix basse que son soupirant lui déclara son amour.

C'est en 1372 que fut terminé le *Livre des Enseignements*, et l'anecdote contée par la femme de l'auteur peut se rapporter à une époque de vingt ou trente ans antérieure; mais dans le *Joli*

1) Le livre du chevalier de la Tour-Landry, pour l'enseignement de ses filles, publié . . . par A. de Montaiglon, page 261 (Paris, 1854, in -16°).

*Buisson de Jeunesse*, de Froissart, terminé probablement en 1374<sup>1)</sup>, le jeu du Roi qui ne ment figure encore parmi les distractions de la haute société:

Puissedi au Roy qui ne ment  
Juames nous moult longement (v. 4427—28).

En ce temps, ce n'étaient plus seulement les jeunes gens en âge de „donoier“ qui se plaisaient à ce divertissement; dans un autre de ses poèmes, *l'Espinette amoureuse*<sup>2)</sup>, Froissart le mentionne:

Juiens nous au Roy qui ne ment (v. 220)

parmi les

jus des enfans

Tels qu'il prenent dessous douze ans (v. 149—50).

Il ne dit malheureusement pas quelles questions se posaient ces bambins.

De certaines analogies, à mon avis purement fortuites, qu'il a constatées entre la 64<sup>e</sup> nouvelle de Bonaventure des Périers et le *Sentier battu*, M. Guy a conclu que le jeu du Roi qui ne ment existait encore, au moins sans le nom, au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>3)</sup>; mais, au contraire, le stratagème imaginé, dans la nouvelle, par „une femme inventive“, qui „l'avoit de longue main pensé“, prouve précisément que Bonaventure des Périers ignorait le jeu, ou que, s'il en avait rencontré la mention dans quelque texte ancien, il le supposait inconnu de ses contemporains.

Dans le jeu de *Robin et Marion*, d'Adam Le Bossu<sup>4)</sup>, écrit probablement vers 1282, quatre pastoureaux et deux pastourelles étant réunis dans les champs, l'un d'eux propose de jouer as Rois et as Roïnes (v. 442); ses compagnons préfèrent le jeu de Saint Cosme,

1) Froissart date le songe qui fait l'objet de son poème de la dernière nuit de novembre 1373 (v. 859—60 de l'édition Scheler, *Œuvres de Froissart. Poésies*, II. Bruxelles, 1871, in -8°).

2) Ibid, t. I.

3) H. Guy, *Essai sur la vie et les œuvres littéraires du trouvère Adam de le Hale*, p. 522 (Paris, 1898, in -8°). On pourrait citer des traits de ressemblance plus frappants entre cette nouvelle et le 28<sup>e</sup> fableau du Recueil de G. Raymond et A. Montaiglon (t. I, p. 304).

4) E. Langlois, *Le Jeu de Robin et Marion* (Paris, 1895, in -12°). — Je profite de l'occasion qui m'est donnée ici de mentionner Adam d'Arras, pour noter, sans d'ailleurs risquer aucune identification, que les commissaires de l'Université de Paris, chargés en 1282 de contrôler les loyers des étudiants, ont taxé à cent sous la maison d'un Adam d'Arras, sise rue Galande, et composée de cinq chambres.

mais bientôt les jeunes filles trouvent que ce dernier jeu „est trop lais“, et l'on revient à la première proposition :

Je vueil, o Gautier le Testu,  
Jouer as Rois et as Roïnes,  
Et je ferai demandes fines  
Se vous me volés faire roi (v. 495—498).

Un roi est tiré au sort; on le „lève haut“, et Perrette le „couronne“ de son „capel de festus“. Il mande à sa „court“ successivement les trois autres bergers, puis les deux bergères, et adresse à chacun d'eux une question :

A Gautier :

Di mi: Fus tu onques jalous? . . .  
— Oil, sire, pour un mastin  
Que j'oï hurter, l'autre fie,  
A l'uis de le cambre m'amie;  
Si en souspechonai un homme.

A Robin, il fait „une demande laide“ :

Quant une beste naist  
A quoi sés tu qu'elle est femelle?

Il ordonne ensuite au même de „souhaidier sen voloir“, et comme Robin n'ose pas exprimer son voeu, le roi, qui a deviné ses désirs, lui commande d'embrasser Marion.

A Huart :

Quel viande tu aimes mieus?

A Perrette :

Or di,  
Par chelle foi que tu dois mi,  
Le plus grant joie c'aine etisses  
D'Amours, en quel lieu que tu fusses . . .  
— Sire, volentiers le dirai:  
Par foi, chou est quant mes amis,  
Qui en mi cuer et cors a mis,  
Tient a mi as cans compaignie,  
Lés mes brebis, sans vilenie,  
Plusours fois, menu et souvent.

A Marion :

Di mi, Marotelle,  
Combien tu aimes Robinet,  
Men cousin, chel joli vallet.  
Honie soit qui mentira!  
— Par foi, je n'en mentirai ja.  
Je l'aim, sire, d'amour si vraie  
Que je n'aim tant brebis que j'aie,  
Nes cheli qui a aignelé.

Sur ces entrefaites, un loup emporte une brebis de Marion, Robin le poursuit, et le jeu cesse; on ne voit pas si le roi devait à son tour être questionné.

Il n'est pas douteux que ce jeu des bergers ne soit celui du Roi qui ne ment; aussi, malgré la différence des noms, n'a-t-on pas manqué de l'identifier avec celui qui sert de cadre au fableau du *Sentier battu*<sup>1</sup>). Ce rapprochement eût été légitime si l'on n'y avait pas fait entrer le ludus de Rege et Regina, placé par le synode de Worcester dans la catégorie des jeux déshonnêtes, et si l'on n'avait pas considéré comme synonymes les trois expressions: au Roi et à la Reine, aux Rois et aux Reines, au Roi qui ne ment<sup>2</sup>). Aucun des auteurs qui ont commis cette confusion n'avait sans doute présents à l'esprit les vers cités ci-dessus des *Tournois de Chauvenci*. Monmerqué et Michel, dans leur édition de *Robin et Marion*, notent déjà que la défense du synode „paraît se rapporter au jeu dont il est ici question“, c'est à dire à celui des paysans dans la pièce d'Adam<sup>3</sup>). La similitude des noms de Rege et Regina, as Rois et as Roïnes, justifiait ce rapprochement, exprimé dans une forme dubitative. Mais il ne fallait pas aller plus loin dans cette voie, ni supprimer les points d'interrogation.

Les statuts du synode de Worcester (1240) ont été publiés par David Wilkins, au tome I de ses *Conciliu Magnae Britanniae et Hiberniae* (Londres, 1737, 4 vol. in-fol.); le paragraphe 38 énumère un certain nombre de divertissements que les autorités ecclésiastiques jugent déshonnêtes; parmi ces jeux figure un ludus de Rege et Regina: Prohibemus etiam clericis ne intersint ludis inhonestis, vel choreis, vel ludant ad aleas vel taxillos; nec sustineant ludos fieri de Rege et Regina, nec arietes levare, nec palestras publicas fieri.

Du Cange, qui reproduit ce paragraphe dans son lexique, aurait vu volontiers, dans le jeu du Roi et de la Reine, le jeu de cartes, s'il avait été certain que son invention fût aussi ancienne: Videtur

1) Les traits communs entre le jeu dans *Robin et Marion* et celui des *Vœux du Paon* sont plus nombreux, plus significatifs, et s'étendent au détail: comparer, par exemple, de part et d'autre, l'élévation du roi, son couronnement de „festus“, fait par une des jeunes filles, etc.

2) J. Bédier, *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1890; *Les Fabliaux*, p. 338—339 (Paris, 1893, in -8°); E. Langlois, *ouv. cité*, p. 141; H. Guy, *ouv. cité*, p. 522.

3) *Théâtre français au moyen âge . . .* par L. J. N. Monmerqué et F. Michel, p. 120 (Paris, 1842, in -8°).

annui ludus quem vulgo Chartarum dicimus, siquidem ex aetate notus fuerit (au mot ludus). Paul Lacroix a été moins réservé sur ce point: „Les cartes étaient en usage bien avant l'année 1392, à laquelle on a prétendu fixer leur invention: le synode de Worcester, en 1240, défend aux clercs les jeux deshonnêtes, et entre autres celui du roi et de la reine<sup>1</sup>).“

En réalité, les actes du synode de Worcester, si souvent cités, ne nous apprennent rien du jeu du Roi et de la Reine, sinon qu'il existait en Angleterre avant le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, et qu'il y était mal vu du haut clergé. Je crois d'ailleurs qu'on interprète inexactement la volonté du synode lorsqu'on restreint aux clercs l'interdiction de ce jeu. La formule *nec sustineant fieri* me paraît avoir une portée plus étendue.

La seule autre mention que je connaisse d'un jeu dont le nom soit exactement le même se trouve dans les vers de J. Bretel que j'ai reproduits en tête de cet article. S'agit-il dans les deux textes du même jeu? C'est possible, vraisemblable si l'on veut, mais pas certain. Quoi qu'il en soit, J. Bretel établit une distinction formelle entre le jeu du Roi et de la Reine et celui du Roi qui ne ment.

Mais comment concilier ce témoignage des *Tournois de Chauvenci* avec celui de *Robin et Marion* qui confond les deux jeux? Ces poèmes sont contemporains, à un an ou deux près; leurs auteurs sont originaires, sinon de la même ville, tout au moins de la même région. En réponse à cette question, je hasarde une hypothèse, tout en me rendant compte du danger auquel je m'expose, en face de lecteurs mieux documentés que moi. J'incline à voir dans l'expression *as Rois et as Roïnes*, employée par Adam pour désigner le jeu du Roi qui ne ment, une intention du poète: un quiproquo de paysans qui donnent à une chose qui n'est pas de leur monde le nom d'une chose similaire qu'ils connaissent peut-être mieux. D'autres traits, provenant de la même source de comique, se retrouvent dans la pièce. Je ne veux pas parler ici de la confusion que fait Marion entre les mots „ane“ et „asne“, „hairon“ et „herenc“, ni rappeler qu'elle ignore „ce que chevalier sont“ et „quelle beste“ est l'oiseau qu'ils portent sur leur poing („sour vo main“), ou qu'elle prend le chaperon du faucon pour une „teste de cuir“: ces plaisanteries sont d'une nature un peu différente. Mais je citerai les trois vers suivants du récit que fait la bergère de sa rencontre avec

---

1) L'Origine des cartes à jouer. Paris, 1835, p. 5 (cité par Monmerqué et Michel, Théâtre français, p. 120).

le chevalier, et je noterai au préalable que ce dernier a déjà dit à Marion qu'il est „chevalier“ et que son oiseau est un „faucon“ :

Ichi fu uns hons a keval  
 Qui avoit cauchie une moufle,  
 Et portoit aussi c'un escoufle  
 Sour sen poing . . . (v. 126—29).

Si la paysanne confond un chevalier avec un homme à cheval, un faucon avec un milan, des gants avec des moufles, elle peut bien confondre le jeu du Roi qui ne ment avec celui du Roi et de la Reine.

Puisque je suis sur la voie des hypothèses, je m'y aventure de quelques pas encore. Les bergers appellent leur jeu, non pas au Roi et à la Reine, mais aux Rois et aux Reines. L'expression se présente deux fois dans le poème, et chaque fois le pluriel est assuré par la rime. S'il faut s'arrêter à cette minime variante, on peut y voir un nouveau trait de paysannerie.

Conclusions: 1° On tire des textes ci-dessus réunis une connaissance exacte du jeu du Roi qui ne ment; 2° l'un de ces textes empêche d'identifier ce jeu avec celui du Roi et de la Reine; 3° Le nom *as Rois* et *as Roïnes*, donné au jeu du Roi qui ne ment dans *Robin et Marion*, peut être un quiproquo intentionnel.

